

43 logements collectifs, Porte de Valenciennes, Lille (59)

Boulevard Painlevé 59000, Lille



Présentation

Le terrain se situe dans la ZAC porte de Valenciennes à Lille, lot 1-2(1), entre le Boulevard périphérique Est et le Boulevard Paul Painlevé, à proximité d'une ancienne voie de chemin de fer et de logements locatifs.

Le projet s'inscrit dans le plan masse urbain général de la ZAC, dans un îlot qui prévoit la construction de 2 autres immeubles de logements, bureaux et commerces.

Il est prévu sur le terrain la construction d'un immeuble de logements avec un parking enterré.

Depuis la voie nouvelle A créée dans le cadre des aménagements de la ZAC, 2 accès sont aménagés :

- un accès dessert un cheminement piéton donnant accès aux 3 halls d'entrée
- un accès véhicule dessert une rampe donnant accès au parking enterré

Le reste du terrain est constitué par les espaces verts constituant un jardin à usage collectif avec terrasses au droit de la construction. L'ensemble du jardin fait l'objet d'un aménagement paysager constitué de diverses plantations et d'un fossé paysager.

Le projet s'inscrit dans le plan masse urbain général de la ZAC, dans un îlot qui prévoit la construction de 2 autres immeubles de logements, bureaux et commerces. Le gabarit de ces 2 immeubles est défini à de R+7 et R+9, avec parties formant des creux à R+2.

Le projet tire partie de ce principe de volumes « sculptés » aux gabarits différenciés, d'un épanelage créant des transparences et des orientations doubles pour les logements.

Ainsi l'immeuble se compose de 3 volumes de gabarits différents : R+4, R+1 et R+3. Ce rythme fait directement

échos au rythme R+9, R+2 et R+7 de l'immeuble situé au Sud.

Le corps central de l'immeuble à R+1 regroupe 8 T4 traversants.

De part et d'autre de cette partie, les volumes R+3 et R+4 marquent le gabarit de l'immeuble, lui confère un certain dynamisme et donnent aux logements à partir du R+2 des doubles orientations.

Les angles de l'immeuble sont creusés afin de constituer des loggias.

Au centre de l'immeuble, des balcons sur les façades Est et Ouest animent le vide constitué par le gabarit R+1.

L'implantation de l'immeuble est définie par le plan d'urbanisme. Ce plan est respecté, et l'immeuble s'implante en limite de parcelle côté Ouest, sur la voie nouvelle avec la partie d'immeuble à R+4.

La limite avec l'espace public (coté Est) est constituée par une grille à barreaudage métallique d'une hauteur de 1,50 mètres.

Au nord, la limite est constituée par une clôture grillagée noyée dans des plantations d'arbustes et de graminées.

A l'Est, la limite est constituée par une clôture grillagée et une noue plantée assurant une partie de la gestion des Eaux pluviales.

© Escudié Fermaut Architecture

Programme

Construction de logements collectifs

Mots clés AMENAGEMENT PAYSAGER - BOULEVARD PERIPHERIQUE - ESPACE PUBLIC - LOGEMENT LOCATIF - NOUE - PARKING ENTERRE - PLAN MASSE

Concepteur(s) Escudié Fermaut Architecture

Maître(s) d'ouvrage(s) Vilogia

Types de réalisation Habitat collectif

Année de réalisation 2012

Surface(s) S.H.O.N : 2 877 m²

Crédit photos © Laurent Dequick

Date de mise à jour 01/10/2013



